LUMIÈRE POUR HAÏTI

www.lumierepourhaiti.org

CCP 12-444679-1 IBAN CH21 0900 0000 1244 4679 1

Procès-verbal de l'Assemblée Générale
du 12 mars 2020

Personnes présentes : 33

Personnes excusées : 50 dont :
- Le Conseil administratif de la ville de Veyrier
- Mme Baron-Levrat de la ville de Meyrin
- M. Michel Noth, président de la Fondation Johann et Luzia Grässli
- Mme Christine Jeanneret de la commune de Choulex
- Mmes Ruth Bänziger et Carole-Anne Kast du Conseil administratif de la Ville d'Onex, mais ce dernier est représenté par Monsieur
  François Mumenthaler

Béatrice MULLER préside cette Assemblée.
Après avoir souhaité la bienvenue à chacun et remercié la paroisse du Christ-Roi pour son accueil gratuit dans ses locaux, elle demande une minute de silence en mémoire de Mme Nicole Amiguet et Gerda Bieg, ainsi que pour MM. Jürg Schmitzberger et Max Bucher, tous les quatre avec nous depuis de longues années.

Le **PROCES-VERBAL** de l'Assemblée Générale du 7 mars 2019 est accepté à l'unanimité.

Romaine FARAH présente le **RAPPORT D'ACTIVITE 2019** (voir document annexé), illustré par les photos correspondantes.

COMPTES : Marie-Christine DUC commente les comptes (voir document annexé). Résumé :

COMPTE DES RESULTATS

Charges

Formation et éducation :

Ecolage et formation boursiers : les chiffres en baisse ne correspondent pas à la réalité sur place, nous avons en effet investi plus en 2019 qu'en 2018. Cependant, la très forte dévaluation de la gourde face au dollar nous étant favorable ; il serait plus judicieux d'indiquer les montants investis dans les monnaies locales (qui sont la gourde et de plus en plus souvent le dollar US), pour refléter au mieux la réalité sur le terrain.

Aides diverses : Ce chiffre explose parce qu'il contient les CHF 15'000.- de la Fondation Charles Haimoff pour le Centre technique de Vaxma, le soutien de CHF 10'000.- à l'Ecole des Petits Soleils pour couvrir une partie des salaires des professeurs, de même que la contribution d'un membre pour l'école ménagère Femme 2000 et le Ceprolu.

Projets communautaires :

Ecole Bétsaléel, cantine : là aussi, les chiffres en CHF ne correspondent pas à la réalité. Notre contribution en 2019 est nettement supérieure à celle de 2018.

Terrain Duviver : les CHF 105'786.61 comprennent l'achat du terrain et la construction de la clôture.

Frais administratifs et de gestion : Fondation LpH Haïti : il s'agit des dépenses faites par la Fondation LpH en Haïti pour soutenir le projet Bananeraie de Brice. La Fondation LpH en Haïti reçoit des fonds à travers les cotisations des boursiers (500 gourdes retenues sur chaque aide ponctuelle versée) et dispose de ces fonds comme elle l'entend. La Fondation n'ayant pas pu ouvrir de compte à son nom avant fin 2019, les cotisations des boursiers sont restées sur notre compte.

Autres charges : *Achat Ragusa* : la revente nous a déjà rapporté CHF 9267.- grâce aux nombreuses amies qui vendent autour d'elles et grâce à la générosité des acheteurs qui paient souvent bien plus que le prix fixé à CHF 6.- la tablette.

Dons : *Dons particuliers* : nous sommes extrêmement reconnaissants aux membres qui ne nous lâchent pas et de leur générosité accrue par rapport à 2018.

L'association Saint Martin a été dissolue en 2018. Nous avons eu la chance de pouvoir bénéficier durant plusieurs années des dernières répartitions du fonds.

Les CHF 30'000.- reçus en 2018 de la Fondation Gertrude Hirzel étaient destinés à la construction de la clôture du Centre de Ressources et de Formation Continue. N'ayant pas encore le devis des ingénieurs pour le bâtiment, nous n'avons pas fait de nouvelle demande.

Subventions : notre très grande reconnaissance va aux communes de Bellevue, Bernex, Choulex, Gd-Saconnex, Onex, Plan-les-Ouates, Presinge, Troinex, Vernier et Veyrier.

Recettes diverses : Grâce aux différentes manifestations organisées par *Lumière pour Haïti* et par certains de nos membres, les recettes réalisées permettent de couvrir les dépenses liées à nos charges, CHF 30'502.- de recettes *versus* CHF 30'312.- de charges, ces dernières comprenant principalement les charges en Haïti.

Résultat : La différence entre les recettes et les dépenses représente un excédent d'investissement de CHF 146'951.13 et est principalement dû à l'achat du terrain et la construction de la clôture, les procédures pour récupérer le terrain de l'école Frères Bruno, ainsi que les écolages et aides alimentaires retenus par Nadia que nous avons dû assumer une 2e fois.

BILAN - Passifs

Créanciers : *SOS Orphelins*. Les comptes de cette association ayant été bloqués en attendant que Romaine Farah puisse ouvrir un autre compte au nom de son association, nous avons accepté que les transferts pour les bénéficiaires de *SOS Orphelins* passent par *Lumière pour Haïti*. Pour nous remercier, *SOS Orphelins* nous a gratifiés d'un montant de CHF 7'500.- !

RAPPORT DES VERIFICATEURS DE COMPTES : Giovanna BIANCHI-LE HENANF et Tomaso SOLARI attestent de la bonne tenue des comptes et demandent leur approbation. Les deux personnes étant excusées, M. François Mumenthaler lit le rapport.

Tous les rapports sont approuvés à l'unanimité et la décharge est donnée au comité.

DEMISSIONS, ADMISSIONS ET ELECTION DU COMITE : Les membres suivants du comité se représentent : Béatrice MULLER, Josée GRAND, Marie-Christine DUC-ETTER, Romaine FARAH, Jean-Jacques MOACHON, Pascal EMERY et Urs RODEL. Chantal Junker-Tschopp doit malheureusement se retirer du comité à cause d'un contexte professionnel excessivement difficile. « Cette décision, je la porte avec douleur car il m'est difficile de me retirer de projets dans lesquels je crois. […] Ce que je vis au niveau professionnel m'a forcée à repenser certaines priorités afin de préserver au mieux mes ressources pour ma famille et ma santé. », affirme-t-elle. Nous la remercions du fond du cœur de son engagement à fond à nos côtés durant la période éprouvante que *Lumière pour Haïti* a traversé en 2019.

ELECTION DES VERIFICATEURS DES COMPTES : Giovanna BIANCHI-LE HENANF et Tomaso SOLARI acceptent de reconduire ce mandat. Nicole Borboën reste suppléante.

DIVERS : Béatrice signale que, bien que ce soit la plupart du temps son nom qui figure au bas des courriers, elle est entourée d'une équipe soudée d'une quarantaine de personnes qui donne des coups de main réguliers et fort appréciables : pour l'organisation du festival et du brunch, la mise à jour du site, la correction, l'insertion des photos, l'impression, la mise sous pli et finalement la distribution des « Nouvelles d'Haïti », la tenue des stands, le montage des films, la cuisine et des coups de main divers. Sans toutes ces personnes, *Lumière pour Haïti* ne serait pas ce qu'elle est. Béatrice cite par son nom chaque bénévole mais, sur l'impulsion préalable de plusieurs personnes concernées, évoquant des raison écologiques, elle renonce à offrir la traditionnelle rose.

Le cœur lourd, Béatrice annonce que le Festival prévu pour le 21 mars est annulé à cause du Coronavirus. Cependant, l'action Ragusa continue et *Lumière pour Haïti* est une nouvelle fois invitée à tenir un stand au *Marché de printemps* à Vernier en mai et recevra une partie du bénéfice de la vente des géraniums.

Suivent alors la projection des films sur la situation catastrophique dans l'hôpital général à Port-au-Prince, sur l'inauguration de l'école Georges Rossier à Thomonde et la construction de la clôture du futur Centre de Ressources et de Formation Continue, ainsi qu'un appel à l'aide sur Facebook monté par Germaine pour compenser le manque à gagner résultant du Festival annulé.

L'Assemblée générale se termine à 20h15. À la suite du verre de l'amitié offert par Josée et Pascal, 24 personnes passent à table, table fleurie par Josée, pour déguster l'excellent repas préparé et offert par Jean-Marc Beffa, assisté de son épouse Véronique. Un grand merci aussi aux nombreuses personnes qui ont garni le magnifique buffet de dessert.

Béatrice Muller